

Que veut dire « ouverture » pour l'Ecole Catholique ?

I - Rappel de l'exigence d'ouverture

- 1 - L'ouverture à tous est un « devoir d'Etat » pour l'Ecole Catholique :

L'article 1 de la Loi Debré du 31 décembre 1959 stipule clairement que : « *L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances, y ont accès* ».

C'est à ce prix que l'Etat accepte de passer contrat avec l'Ecole Catholique et de prendre en charge la rémunération des Maîtres, en contrepartie d'un certain nombre d'exigences administratives, pédagogiques et légales.

Tout manquement à cette notion légale d'ouverture à tous aurait pour conséquence de rompre le contrat, avec toutes les conséquences qui en découleraient pour l'école concernée.

Cependant, il n'est pas rare aujourd'hui d'entendre tel ou tel responsable d'établissement privé (catholique ou non) déplorer l'excès de contraintes liées à la contractualisation qui entame et entrave la liberté de l'établissement. Au point, parfois, que lesdits responsables rêvent tout haut de se défaire de ce lien excessivement contraignant, fût-ce au prix d'énormes difficultés financières et matérielles.

En tant que « devoir d'Etat », l'ouverture de l'Ecole Catholique reste un choix. Pas tout à fait une option, car les conséquences du refus de cette ouverture sont si coûteuses que très, très peu d'écoles y survivraient. Néanmoins, la liberté de choix, face à l'ouverture à tous, subsiste.

- 2 - L'ouverture à tous est un « devoir d'Eglise » pour l'Ecole Catholique :

Il est pleinement dans la dimension missionnaire de l'Eglise de proposer la Bonne Nouvelle à tous, et plus particulièrement à ceux qui n'ont pas encore eu la chance d'y accéder.

L'Ecole Catholique, parce qu'elle accueille des enfants de toutes origines familiales et religieuses, est devenue **une « terre de mission » privilégiée pour l'Eglise**. Bien loin d'un prosélytisme primaire qui irait vite à l'encontre de cette dimension missionnaire, l'Eglise, dans sa dimension d'universalité, a vocation à « aller vers ». Pour reprendre la formule du Père François BOUSQUET, l'Ecole Catholique n'est catholique que parce qu'elle est ouverte à tous, « une ouverture à tous constamment rapportée à l'unicité du Seigneur Jésus ».

Encore faut-il comprendre que le « tous » dont il s'agit n'est pas une affaire de nombre ou de masse, une affaire de poids comptable des inscriptions. Le « tous » doit être entendu comme « n'importe qui »... à commencer par les plus faibles, les plus perdus, les moins aimés ; « Il est venu sauver ce qui était perdu.... »

L'ouverture à tous, en tant que « devoir d'Eglise » n'est pas une option pour l'Ecole Catholique ; elle est consubstantielle de son existence. Y renoncer serait incompatible avec la dimension missionnaire de l'Eglise. A quoi lui servirait-il de se cantonner strictement à n'annoncer le Royaume qu'à ceux qui le connaissent déjà ?

II - Les conditions de l'ouverture :

Proclamer que l'Ecole Catholique est ouverte à tous, a un prix. Cela implique **des exigences, des conditions à remplir**, pour mettre la réalité en adéquation avec la proclamation.

- 1 - Première condition :

Accueillir tous les enfants, tous les jeunes que les familles désirent confier à l'Ecole Catholique, sans distinction sociale, sociologique, ethnique ou religieuse.

D'où l'obligation pour l'Ecole de rester bon marché dans ses droits de scolarité pour éviter toute ségrégation par l'argent. La modulation des frais de scolarité selon le quotient familial, en vigueur dans bon nombre d'Etablissements, permet de concilier cette exigence d'ouverture avec les exigences budgétaires des Etablissements.

- 2 - Deuxième condition :

Puisqu'il faut entendre « ouverture à tous » comme « ouverture à n'importe qui », il faut apporter une attention particulière aux plus faibles, aux plus en difficultés (qu'il s'agisse de difficultés physiques, intellectuelles ou sociales), ceux que Paul MALARTRE aime appeler « les pas comme les autres ».

Mais il ne suffit pas d'ouvrir matériellement ses portes pour être ouvert, c'est-à-dire accueillant pour ce type d'élèves. Il importe de se doter des moyens spécifiques pour bien les accueillir : classes spécialisées (AIS, CLIS, UPI, etc...), locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite, etc...Mais il faut, aussi et surtout, des intervenants spécialisés et formés spécifiquement à ce type d'accueil.

Et là, l'Ecole Catholique a encore une belle marge de progression devant elle ! Souvent des établissements renoncent à ouvrir des structures spécialisées, faute de trouver les enseignants spécialisés indispensables, voire même des candidats motivés pour se former à cette spécialisation. Au-delà des difficultés lourdes qui relèvent du handicap et qui doivent être traitées comme telles, l'Ecole Catholique, en s'ouvrant à tous, accueille de plus en plus d'enfants en souffrance, en retard de développement intellectuel, en difficulté d'acquisitions cognitives, etc..., de plus en plus de jeunes en mal-être, en souffrance psychologique, en errance familiale et sociale. Si elle veut être fidèle à sa mission, l'Ecole Catholique doit se donner les moyens d'accompagner ces enfants et ces jeunes dans leur cheminement de vie et leur progression.

Et là, il s'agit moins de moyens matériels que d'un état d'esprit de la Communauté Educative qui doit « changer de regard pour faire grandir ». Le challenge n'en n'est pas moins exigeant !

- 3 - Troisième condition :

En s'ouvrant à tous, l'Ecole Catholique accepte d'accueillir au sein de sa communauté éducative des familles qui ne partagent pas ses convictions religieuses ou qui se déclarent en marge de toute croyance, et qui demandent à être respectées telles qu'elles sont.

Au nom de cette liberté de conscience qu'elle doit respecter, l'Ecole est parfois conduite à renoncer à certaines de ses exigences antérieures. Ainsi, la catéchèse ne peut pas être rendue obligatoire.

Aux familles et aux jeunes qui la refusent, l'Ecole doit faire des propositions alternatives : culture religieuse, espaces de réflexion et de questionnement philosophique, etc...

Loin de tout repli sur son identité propre, l'Ecole doit s'efforcer d'affirmer ses valeurs, mais se limiter à les proposer aux jeunes dans un large esprit d'ouverture, respectueux de leur liberté de conscience.

Le caractère propre de l'Enseignement Catholique, tel que défini par la déclaration conciliaire du 28 octobre 1965 sur l'Education Chrétienne, garde toute son actualité quant à ses fondements. Ce sont les modes de sa proposition aux jeunes et à leurs familles qui ont beaucoup évolué en 40 ans, du fait que l'Ecole Catholique de France accueille désormais de plus en plus d'enfants issus de familles non catholiques.

III - Les risques de l'ouverture :

- 1 - De toute évidence, le premier risque, le plus patent, de l'ouverture à tous, **est celui de la dilution et de l'affadissement**. Au motif qu'elle doit respecter la liberté de conscience de chacun et qu'elle ne peut rien imposer, l'Ecole Catholique peut être tentée de diluer ses convictions, afin d'espérer les rendre solubles dans un bouillon de culture unanimiste. Le risque est grand pour elle d'affaiblir, d'affadir son message, consciemment ou non, en présupposant que moins il sera exigeant, plus il sera recevable par des jeunes qui y sont encore étrangers.

La recherche du P.P.D.C. – le Plus Petit Dénominateur Commun – ou « Plus Petit Dénominateur des Convictions » peut apparaître comme une solution commode pour respecter les singularités de la « clientèle » d'origine très hétéroclite qu'accueille désormais l'Ecole Catholique, au nom de son ouverture à tous.

- 2 - De l'affadissement au renoncement, il n'y a qu'un pas à franchir et c'est là le deuxième risque !

Dans une Ecole Catholique où l'ouverture à tous s'impose sociologiquement, et souvent sans débat préalable au sein de la Communauté Educative, il peut être tentant de renoncer aux exigences de ce qui constitue la spécificité fondamentale de l'Ecole Catholique, son caractère propre, à savoir *« lier en un même acte, en un même geste, les 3 E : Enseigner, Eduquer, Evangéliser, étant clairement affirmé que c'est le troisième E qui donne sens aux deux autres »*

Dans certains Etablissements qui se réclament de l'Enseignement Catholique, le « E » d'Evangéliser a purement et simplement disparu, parce que la Communauté Educative a jugé impossible de le faire partager à un public scolaire dont les motivations d'inscription sont très éloignées de la marque identitaire profonde de l'Ecole Catholique.

- 3- Lorsque les renoncements, volontaires ou involontaires, conscients ou inconscients, se multiplient ou plus exactement, s'enchaînent, il peut s'ensuivre très vite une forme de nivellement par le bas, qui constitue à nos yeux le troisième risque d'une ouverture à tous, mal comprise et /ou mal conduite.

Nivellement par le bas des exigences pédagogiques : à caler le rythme des acquisitions cognitives de la classe sur la capacité d'assimilation des plus faibles, ce sont les bons élèves qui piétinent et perdent leur temps et les meilleurs qui piaffent d'impatience et s'en vont !

Nivellement par le bas des ambitions éducatives : il se produit de manière inconsciente chaque fois que le maître renonce à exiger l'excellence au motif « qu'avec une classe aussi peu homogène, il ne

faut pas viser trop haut et il vaut mieux assurer les bases ». Attention, à ce niveau de l'analyse, à ne pas jeter indûment la pierre aux enseignants de l'Ecole Catholique ! S'ils se laissent parfois emporter par ce courant égalitariste, ce n'est jamais volontairement. Ils sont, le plus souvent, à l'image de la société civile qui, à force de réclamer l'excellence pour tous, finit par ne l'offrir à personne. Au surplus, ceux qui tentent de résister courageusement à ce vent égalitaire, ont souvent l'impression de ramer à contre courant, sans soutien explicite de leur directeur et de leur hiérarchie.

Le même phénomène se manifeste dans le domaine spirituel et religieux. Mais là, il s'agit le plus souvent d'une démarche consciente, sinon volontaire. Pour se fondre dans le courant ambiant, pour ne pas se démarquer excessivement de l'Enseignement Public, par crainte parfois de faire fuir certaines familles qui déclarent avoir choisi l'Ecole Catholique pour toute autre motivation que religieuse, quelques fois aussi par manque de culture et/ou de motivation religieuse, le directeur et les enseignants de certains établissements décident de faire l'impasse sur le 3^{ème} « E ». Plutôt que d'accepter le risque du refus pour certains jeunes, ils ne proposent plus rien à personne.

- 4 - Le quatrième risque n'est, en fait, que la conséquence logique de l'enchaînement des trois risques précédents ; c'est la fuite des jeunes qui en veulent davantage, ceux dont les familles attendent plus et mieux de l'Ecole Catholique. Fuite vers des établissements élitistes, qui font profession de foi de refuser l'ouverture à tous pour ne sélectionner que les meilleurs.

A l'excès d'égalitarisme de l'Ecole ouverte à tous les courants (y compris les courants d'air !) s'oppose alors l'excès d'élitisme de l'Ecole catholique très identitaire qui choisit la profondeur plutôt que la surface.

Comment faire une synthèse intelligente entre ces deux courants, pour prendre en chacun ce qu'il y a de meilleur ?

IV - Vers une Ecole Catholique ouverte et exigeante :

L'Ecole Catholique dont notre siècle a besoin pour former les hommes et les femmes de demain, dans toutes les dimensions de leur être, doit **savoir faire la synthèse** :

- 1 - **Entre diversité des origines des enfants et des attentes des familles, d'une part, et unité et authenticité de l'offre éducative d'autre part.**

Puisque il semble difficile de définir clairement ce que les familles attendent de l'Ecole Catholique à laquelle elles confient leurs enfants, sinon qu'ils « réussissent », c'est à l'école de formuler clairement son offre en matière pédagogique, éducative et spirituelle, sans renoncement à ses valeurs spécifiques et à son caractère propre. Les familles y puisent ce dont elles ont envie *hic et nunc*, et bon nombre d'entre elles évoluent dans leurs attentes au fil du temps, vers davantage d'exigences, y compris et surtout en matière religieuse.

- 2 - **Entre ouverture à tous et accueil des plus faibles d'une part et exigences de qualité d'autre part.**

Plus on abaisse la barre, plus on diminue la stimulation de celui qui doit la franchir. A l'inverse, si on la place trop haut tout de suite, on décourage le sauteur.

L'Ecole Catholique, tout comme l'Education Nationale dans son ensemble, devrait calquer sa démarche éducative sur la pédagogie sportive des Olympiades : fixer haut le record à battre, le score à atteindre, puis faire monter la barre au fur et à mesure de son franchissement victorieux

par le compétiteur. La progressivité de la démarche n'a de sens que si le cap final a été clairement fixé et expliqué, surtout s'il paraît presque impossible à atteindre d'emblée.

Le concept même d'ouverture à tous conduit à accueillir des élèves très différents les uns des autres, à tous égards. L'Ecole doit expliquer à tous, sans distinction, quels sont les caps à atteindre, sans les éroder en quoi que ce soit. Après quoi, il appartient à la Communauté Educative de définir la démarche à mettre en œuvre pour que chacun des enfants qui lui sont confiés puisse atteindre son propre seuil d'excellence, en franchissant victorieusement sa propre « barre des compétences ».

- 3- Entre formation pour tous et formations des élites.

C'est un faux débat qui agite aujourd'hui encore certains établissements . Faut-il former seulement les élites, en laissant de côté ceux qui ne peuvent pas suivre ? Ou faut-il au contraire, au nom de la parabole, parfois mal comprise, du Bon Pasteur, se focaliser sur la formation des plus faibles au risque de décourager les meilleurs ?

Une pédagogie différenciée, appuyée sur des objectifs exigeants, permet de sortir de ce faux débat, en offrant à chacun le maximum de ce qu'il peut intégrer et « digérer » . L'Ecole Catholique remplace alors le rêve de l'excellence pour tous par la réalité de « l'excellence pour chacun », en fonction de ses propres possibilités, étant admis qu'on ne connaît ses limites que lorsqu'on les a atteintes.

Tout en restant fidèle à la démarche contemporaine de son ouverture à tous, l'Ecole Catholique peut et doit conserver sa vocation historique de formation des élites, sans esprit élitiste, pour préparer les cadres dont la Société et l'Eglise auront besoin demain.

Renoncer à former les élites, au prétexte que c'est incompatible avec la formation de masse et avec l'ouverture à tous, serait porter un bien mauvais coup à l'avenir, y compris à celui de l'Ecole Catholique qui se révélerait incapable de former aujourd'hui ses dirigeants et cadres de demain.

- 4 - Entre proposition de la Foi d'une part, et respect de la liberté de conscience, d'autre part.

Ce qui vaut au plan de la pédagogie vaut aussi au plan de l'éducation, de la formation religieuse, mais aussi de la proposition de la Foi. Ce n'est pas faire insulte à ceux qui ne partagent pas les convictions religieuses que l'Ecole Catholique professe, que d'affirmer clairement la spécificité de ces convictions, à condition, bien sûr, qu'on ne cherche pas à les imposer de force. Mais ne pas les proposer pleinement à ceux qui les attendent, à ceux qui ont choisi l'Ecole Catholique pour ce motif-là, serait trahir leurs attentes et décevoir leur confiance.

Une offre claire, respectueuse du cheminement et des attentes de chacun, ne fait pas courir à l'Ecole catholique le risque d'être accusée de tiédeur excessive par les plus exigeant, ni de prosélytisme agressif par les autres.

Affirmer clairement ses convictions n'a jamais empêché de respecter celles des autres. La sincérité de l'affirmation est même la condition *sine qua non* du dialogue respectueux avec autrui. C'est une réalité que certains établissements catholiques doivent redécouvrir rapidement s'ils ne veulent pas prendre le risque de disparaître dans un magma unanimiste, où, à force de répéter que tout se vaut, tout finira par ne valoir rien.

- 5 - Entre les attentes éducatives de la Nation et les attentes missionnaires de l'Eglise.

C'est dans cette synthèse originale que l'Ecole Catholique trouve sa spécificité et sa justification intrinsèque.

Former les citoyens de demain aux exigences sociales du « vivre ensemble », ouvrir les Chrétiens de demain à la joie profonde de la découverte de la Foi ; telle peut être l'aspiration de l'Ecole Catholique d'aujourd'hui, ouverte à tous et attentive à chacun, respectueuse de chacun et exigeante pour tous.

V - En guise de conclusion:

Pour l'Ecole Catholique, l'ouverture à tous n'est pas une donnée ; c'est une conquête. C'est la construction permanente d'une synthèse difficile, mais féconde entre des tendances contradictoires.

L'Ecole Catholique n'est pas ouverte, seulement par respect des exigences légales ou en réponse à des attentes pastorales. Elle est « ouverte », déclarée comme telle, et surtout vécue comme telle, par la volonté de ceux qui lui assignent dans sa feuille de route, **l'obligation de former « tout homme et tout l'homme », « tout le jeune et tous les jeunes ».**

Pour répondre à cette volonté, l'Ecole Catholique doit faire preuve de davantage d'audace dans sa recherche permanente de méthodes innovantes, dans une fidélité sans cesse renouvelée à ses valeurs fondamentales.

« Un héritage n'est vivant que s'il est capable de réagir créativement à des situations nouvelles ».

(Paul RICOEUR.)

**Les Directeurs Diocésains d'Auvergne
(septembre 2008)**